

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, les règles concernant la publicité des actes réglementaires, et notamment du procès-verbal de la séance du conseil municipal sont modifiées par l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

Désormais, ces actes ne font plus l'objet d'un affichage à la mairie mais **sont publiés par voie électronique sur le site internet de la commune**. Néanmoins, un exemplaire papier des actes réglementaire est tenu à disposition du public à la mairie.

Par ailleurs, le PV de la séance n'est désormais plus publié immédiatement après celle-ci mais uniquement **une semaine après son adoption, lors de la séance suivante**.

A l'inverse, figurera une semaine après la séance, sur le site internet de la commune, **la liste des délibérations adoptées**.

#### LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/07/2022

Date de mise en ligne : 13/07/2022

Auteur : Mme le Maire de Romagné, Cécile PARLOT

Conseil municipal du 08/07/2022	
Conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	12
Votants :	17 (5 pouvoirs)

- **Délibération n°2022/07-69 - Prestation d'audit énergétique de la salle des fêtes de l'Atrium- devis**
  - ⇒ Offre du bureau d'études Abaque Ingénierie d'un montant de 3070 € HT, et l'option de 320 € HT retenue à l'unanimité, par 17 voix pour.
- **Délibération n° 2022/07-70 - Application de gestion des services à l'enfance, des services d'animation sociale (Escale) et mise en place d'un portail famille- Devis**
  - ⇒ Devis de la société Aiga pour l'application i-Noë d'un montant de 17 744 € HT retenu à l'unanimité, par 17 voix pour.
- **Délibération n°2022/07-71 - Matériel informatique pour l'école Lucie Aubrac- devis**
  - ⇒ Acquisition de matériel numérique pour l'école Lucie Aubrac, au montant de 6 108 € HT refusée à la majorité ; 16 voix pour le refus, une voix contre le refus.
- **Délibération n°2022/07-72 - Réparation du tracteur tondeuse - devis**
  - ⇒ Offre de réparation du tracteur-tondeuse de LM Motoculture, au montant de 5 446,64 € HT retenue à l'unanimité, par 17 voix pour.

- **Délibération n° 2022/07-73 - Construction d'une médiathèque au sein du Pôle Socio-culturel – Avenant n°3 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage**  
⇒ Avenant 3 approuvé à l'unanimité, par 17 voix pour.
- **Délibération n°2022/07-74 - Détermination du nom d'une nouvelle rue créée – lotissement secteur de la Touche**  
⇒ Dénomination rue le Courtil retenue à l'unanimité, par 17 voix pour.
- **Délibération n°2022/07-75 - Création d'un poste permanent de coordonnateur adjoint au service enfance – modification du tableau des effectifs**  
⇒ Modification du tableau des effectifs approuvé à l'unanimité, par 17 voix pour
- **Délibération n°2022/07-76 - Convention de mise à disposition d'un agent au club de football**  
⇒ Convention de mise à disposition approuvée à l'unanimité, par 17 voix pour.
- **Délibération n°2022/07-77 - Personnel – Modification du RIFSEEP**  
⇒ Modification du RIFSEEP (intégration du grade des techniciens) approuvée à l'unanimité, par 17 voix pour.
- **Délibération n°2022/07-78 - Ecole Sainte Anne – demande de subvention pour la garderie périscolaire**  
⇒ Octroi d'une subvention de 2500 € à l'école Sainte Anne pour le fonctionnement de sa garderie périscolaire approuvée à l'unanimité, par 17 voix pour.
- **Délibération n°2022/07-79 - Demande de subvention exceptionnelle du club de judo**  
⇒ Octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 € au club de judo approuvée à l'unanimité, par 17 voix pour.
- **Délibération n°2022/07-80 - Ecole Lucie Aubrac – Résidence d'artiste – plan de financement définitif**  
⇒ Plan de financement définitif du projet de résidence d'artiste approuvé à l'unanimité, par 17 voix pour.
- **Délibération n°2022/07-81 - Recrutement d'un chargé de coopération CTG – convention avec la ville de Fougères et les communes de Javené, Lécousse, Romagné et Saint sauveur des Landes**  
⇒ Convention approuvée à l'unanimité, par 17 voix pour.

Fait à Romagné le 13/07/2022, le Maire, Cécile PARLOT



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE ROMAGNE' and 'LE 13/07/2022' around a central emblem.